



Service

**Communiqué de presse n° 81 du 9 octobre 2009**  
Déclaration de Jean-Louis Malys, Secrétaire national

Stress au travail  
**La CFDT prend acte de la prise de conscience**

Tél  
01 42 03 80 12  
fax  
01 53 72 85 71  
atdepresse@cfdt.fr

Contact :  
**Isabelle Perrin**  
Responsable des  
relations presse

Damien Cerqueus  
Attaché de presse

Isabelle Poret  
Assistante

Le ministre du Travail, Xavier Darcos, a saisi l'opportunité de la réunion du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) pour annoncer « des mesures d'urgence » afin d'obliger les entreprises de plus de mille salariés à négocier sur le stress et les risques psychosociaux.

La CFDT prend acte de la prise de conscience gouvernementale du développement des troubles psychosociaux dans les entreprises, en réaction à l'actualité douloureuse à France Télécom.

La CFDT regrette que seules les très grandes entreprises soient concernées. Elle demande d'une part l'ouverture immédiate de négociations dans leurs filiales et entreprise sous-traitantes, d'autre part l'ouverture dans les branches professionnelles pour les autres entreprises.

Cette prise de conscience du gouvernement doit également s'appliquer aux administrations et entreprises publiques sous sa responsabilité.

La CFDT demande que les systèmes de notation des entreprises et d'évaluation de leurs dirigeants intègrent rapidement des critères sociaux et humains.

Cet aspect est à prendre en compte dans le débat en cours sur la gouvernance des entreprises.

Au-delà de ces démarches, la CFDT reste persuadée qu'à travers le dialogue social, syndicats et patronat ont la responsabilité première des conditions de travail de l'ensemble des salariés.